Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/2051(INI)

20.03.2025

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des budgets

sur un budget à long terme rénové pour l'Union dans un monde en mutation (2024/2051(INI))

Rapporteure pour avis: Hilde Vautmans

PA_NonLeg

AMENDEMENTS

La commission des affaires étrangères présente à la commission des budgets, compétente au fond, ce qui suit :

Amendement 1

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le préambule, l'article 24, paragraphe 1, et l'article 42, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne et l'article 2, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

Amendement 2

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Versailles du 11 mars 2022,

Amendement 3

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 5 mars 2024 intitulée «Une nouvelle stratégie pour l'industrie européenne de la défense pour préparer l'Union à toute éventualité en la dotant d'une industrie européenne de la défense réactive et résiliente» (JOIN(2024)0010),

Amendement 4

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union doit se doter des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques;	A. ***considérant que l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses citoyens;*** qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union doit se doter des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques;

Amendement 5

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que, si elles sont correctement ciblées, conformes aux priorités politiques de l'Union et coordonnées avec les dépenses au niveau national, les dépenses effectuées au titre du budget de l'Union contribuent à éviter la fragmentation au sein du marché unique ***et*** à accroître l'incidence globale des investissements publics; que les investissement publics sont essentiels pour encourager les investissements privés;	C. considérant que, si elles sont correctement ciblées ***au sein et en dehors de l'Union***, conformes aux priorités politiques de l'Union et coordonnées avec les dépenses au niveau national, les dépenses effectuées au titre du budget de l'Union contribuent à éviter la fragmentation au sein du marché unique***,*** à accroître l'incidence globale des investissements publics ***et à promouvoir la paix, la sécurité et le progrès dans le monde***; que les investissement publics sont essentiels pour encourager les investissements privés;

Amendement 6

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le contexte dans lequel la Commission préparera ses propositions pour le CFP postérieur à 2027 est tout aussi problématique, l'ordre	G. considérant que le contexte dans lequel la Commission préparera ses propositions pour le CFP postérieur à 2027 est tout aussi problématique, l'ordre

mondial et géopolitique établi changeant rapidement et radicalement et le budget de l'Union devant évoluer en conséquence;	mondial et géopolitique établi changeant rapidement et radicalement et le budget de l'Union devant évoluer en conséquence; ***que l'Union devra adopter une approche globale dans laquelle tous les programmes de financement de l'action extérieure devraient intégrer une dimension liée à la sécurité; que l'intégrité territoriale de l'Union pourrait être remise en cause sur son flanc oriental avant la fin du CFP postérieur à 2027;***

Amendement 7

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que, compte tenu de la nouvelle réalité géopolitique marquée par le retour de la guerre de haute intensité en Europe et la probabilité que les scénarios militaires les plus pessimistes se concrétisent sur le continent européen, le CFP postérieur à 2027 devra permettre à l'Union de se préparer à d'éventuelles agressions militaires sur son sol avant la fin de cette décennie;

Amendement 8

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que, dans la déclaration de Versailles de mars 2022, les États membres se sont collectivement engagés à augmenter considérablement les dépenses de défense et à investir dans des capacités de défense développées en collaboration, ainsi que dans des projets conjoints et dans des acquisitions conjointes;

Amendement 9

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que de nombreuses solutions provisoires ont été mises en place pour compenser les lacunes du budget et ont rendu celui-ci plus opaque en affaiblissant le rôle du Parlement en tant que législateur, autorité budgétaire et autorité de décharge et en tant qu'institution à laquelle l'exécutif est tenu de rendre des comptes;	H. considérant que de nombreuses solutions provisoires ont été mises en place pour compenser les lacunes du budget et ont rendu celui-ci plus opaque en affaiblissant le rôle du Parlement en tant que législateur, autorité budgétaire et autorité de décharge et en tant qu'institution à laquelle l'exécutif est tenu de rendre des comptes; ***que dans le domaine des politiques étrangère, de sécurité et de défense, l'équilibre institutionnel entre les fonctions budgétaires du Conseil et du Parlement doit être respecté;***

Amendement 10

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne qu'il convient de concevoir le budget à long terme de la période postérieure à 2027 et de le doter des ressources nécessaires de manière à permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs stratégiques, de remédier aux problèmes croissants auxquels elle est confrontée, de gérer et de rembourser sa dette de manière durable, de réagir aux chocs et aux crises et de s'adapter à l'évolution des besoins en matière de dépenses;	1. souligne qu'il convient de concevoir le budget à long terme de la période postérieure à 2027 et de le doter des ressources nécessaires de manière à permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs stratégiques***, d'être résiliente***, de remédier aux problèmes croissants auxquels elle est confrontée, de gérer et de rembourser sa dette de manière durable, ***de se préparer et*** de réagir aux chocs et aux crises et de s'adapter à l'évolution des besoins en matière de dépenses;

Amendement 11

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. est convaincu que le renforcement de la compétitivité, la décarbonation de l'économie et l'amélioration de la capacité de l'Union en matière d'innovation constituent des priorités centrales pour le CFP postérieur à 2027 et sont essentiels pour garantir ***une croissance*** à long terme, durable et inclusive ainsi qu'une économie et une société plus résilientes;	6. est convaincu que ***la concrétisation de la souveraineté de l'Union en matière de défense,*** le renforcement de la compétitivité, la décarbonation de l'économie et l'amélioration de la capacité de l'Union en matière d'innovation constituent des priorités centrales pour le CFP postérieur à 2027 et sont essentiels pour garantir ***la sécurité*** à long terme, ***une croissance*** durable et inclusive ainsi qu'une économie et une société plus résilientes;

Amendement 12

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. insiste sur le fait qu'il conviendra de redoubler d'efforts dans le cadre du prochain CFP afin de tirer le meilleur parti du potentiel que présentent le Groupe Banque européenne d'investissement ainsi que d'autres institutions financières nationales et internationales en ce qui concerne les prêts dans des domaines d'action stratégiques, tels que le climat et, plus récemment, les projets ***ayant des applications à double usage*** dans le domaine de la défense;	10. insiste sur le fait qu'il conviendra de redoubler d'efforts dans le cadre du prochain CFP afin de tirer le meilleur parti du potentiel que présentent le Groupe Banque européenne d'investissement ainsi que d'autres institutions financières nationales et internationales en ce qui concerne les prêts dans des domaines d'action stratégiques, tels que le climat et, plus récemment, les projets dans le domaine de la défense;

Amendement 13

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que le prochain CFP devrait prévoir beaucoup plus de fonds en faveur des infrastructures énergétiques, numériques et dans le domaine des transports, en accordant la priorité aux connexions transfrontalières et aux liaisons	12. souligne que le prochain CFP devrait prévoir beaucoup plus de fonds en faveur des infrastructures énergétiques, numériques et dans le domaine des transports, en accordant la priorité aux connexions transfrontalières et aux liaisons

nationales dotées d'une valeur ajoutée européenne; estime que ces infrastructures vont de pair avec un approfondissement du marché unique;	nationales ***et à double usage*** dotées d'une valeur ajoutée européenne; estime que ces infrastructures vont de pair avec un approfondissement du marché unique;

Amendement 14

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que, pour faire concurrence à d'autres acteurs mondiaux de premier plan, l'économie européenne doit également devenir plus compétitive et plus résiliente du côté de l'offre en investissant davantage dans l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, et ce en renforçant la politique industrielle et en mettant l'accent sur des secteurs stratégiques et des technologies essentielles afin de réduire la dépendance à l'égard de pays tiers;	16. souligne que, pour faire concurrence à d'autres acteurs mondiaux de premier plan, l'économie européenne doit également devenir plus compétitive et plus résiliente du côté de l'offre en investissant davantage dans l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, et ce en renforçant la politique industrielle et en mettant l'accent sur des secteurs stratégiques***, tels que ceux de l'énergie et de la défense,*** et ***sur*** des technologies essentielles afin de réduire la dépendance à l'égard de pays tiers;

Amendement 15

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. indique que l'indépendance énergétique est essentielle à la sécurité de l'Union; demande la mise en place d'incitations financières en faveur des États membres qui investissent dans le développement d'infrastructures énergétiques stratégiques, en particulier dans des projets liés aux énergies renouvelables qui réduisent la dépendance à l'égard de la Russie et d'autres fournisseurs présentant des risques stratégiques;

Amendement 16

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences économiques et sociales considérables, en particulier dans les États membres limitrophes de la Russie; insiste pour que le prochain CFP apporte un soutien à ces régions;	20. souligne que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a eu des conséquences économiques et sociales considérables, en particulier dans les États membres limitrophes de la Russie***, de la Biélorussie et de l'Ukraine***; insiste pour que le prochain CFP apporte un soutien à ces régions;

Amendement 17

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que la sécurité ***est*** le fondement de la prospérité et du modèle social de l'Union et que le prochain CFP devra investir beaucoup plus pour protéger l'Union contre ***la multitude de*** menaces auxquelles elle est confrontée;	25. rappelle que ***la paix et*** la sécurité ***sont*** le fondement ***de la stabilité et*** de la prospérité***, de la position mondiale*** et du modèle social de l'Union et que***, comme le rapport Draghi l'indique clairement,*** le prochain CFP devra investir beaucoup plus pour protéger l'Union contre ***les*** menaces ***extérieures existentielles*** auxquelles elle est confrontée;

Amendement 18

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que, comme l'indique clairement le rapport Niinistö, l'ordre mondial qui se fragmente, les phénomènes météorologiques extrêmes qui gagnent en fréquence et en intensité, la menace sécuritaire posée par la Russie, les tensions qui s'intensifient dans le monde, les campagnes hybrides, notamment les cyberattaques, les activités de manipulation de l'information, de désinformation et	26. souligne que, comme l'indique clairement le rapport Niinistö, l'ordre mondial qui se fragmente ***sous l'effet de puissances autocratiques et révisionnistes***, les phénomènes météorologiques extrêmes qui gagnent en fréquence et en intensité, la menace sécuritaire posée par la Russie, les tensions qui s'intensifient dans le monde, les campagnes hybrides, notamment ***les actes de sabotage,*** les cyberattaques, les

d'ingérence depuis l'étranger et l'instrumentalisation de la migration, ainsi que les menaces sanitaires, se combinent pour renforcer l'instabilité et ***accroître la vulnérabilité*** de l'Union;	activités de manipulation de l'information, de désinformation et d'ingérence depuis l'étranger et l'instrumentalisation de la migration, ***le terrorisme*** ainsi que les menaces sanitaires, se combinent pour renforcer l'instabilité et ***exploiter les faiblesses*** de l'Union;

Amendement 19

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. fait remarquer que l'Union a joué un rôle essentiel pour obtenir une paix durable sur son territoire et qu'elle doit continuer à jouer un tel rôle en s'adaptant à la réalité de la guerre qui se déroule à ses portes et à la nécessité de renforcer considérablement ses capacités et sa préparation militaires, en y consacrant beaucoup plus de fonds qu'elle ne le fait actuellement;	27. fait remarquer que l'Union a joué un rôle essentiel pour obtenir une paix durable sur son territoire et qu'elle doit continuer à jouer un tel rôle en s'adaptant à la ***nouvelle*** réalité de la guerre qui se déroule à ses portes et à la nécessité de renforcer considérablement ses capacités et sa préparation militaires, en y consacrant beaucoup plus de fonds qu'elle ne le fait actuellement; ***rappelle qu'il faut mobiliser les moyens en faveur d'une culture stratégique commune de sécurité et de défense qui promeut la cohésion entre les États membres et qui garantit le partage et l'évaluation de renseignements entre les États membres et l'Union ainsi qu'une réponse coordonnée face aux menaces auxquelles l'Union est confrontée; presse dès lors le Conseil européen de soutenir la mise en place de l'Union de la défense sans plus tarder;***

Amendement 20

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***note que, selon la présidente de*** la Commission***, le déficit de dépenses en faveur*** de ***la*** défense ***s'élève actuellement à 500 milliards d'EUR pour les***	28. ***souligne que les objectifs en matière de défense nationale et collective nécessitent des efforts d'investissement importants au niveau national, que*** la

dix prochaines années; souligne ***que le budget*** de l'Union ***ne peut pas combler ce déficit à lui seul, mais qu'il a un rôle important à jouer***;	Commission ***estime à quelques pour-cent du PIB;*** souligne ***qu'il faut réaliser des investissements à long terme dans les capacités de*** défense ***afin d'améliorer l'autonomie stratégique, la cohésion entre les États membres et la préparation*** de l'Union ***en matière de défense; souligne qu'il importe d'établir une structure de gouvernance claire et transparente pour les investissements en matière de sécurité afin d'éviter la fragmentation et les doubles emplois au niveau de l'Union***;

Amendement 21

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. insiste sur le fait qu'il importe que la base technologique et industrielle de la défense européenne soit compétitive et résiliente et estime que des investissements ***communs*** au niveau de l'Union dans le domaine de la défense ***peuvent*** générer des économies d'échelle et, partant, permettre aux États membres de réaliser d'importantes économies, ainsi que contribuer à garantir l'interopérabilité ***des équipements*** et ***des systèmes; souligne qu'il faut soutenir l'industrie de la défense dans l'Union et créer ainsi des emplois hautement qualifiés de qualité***;	29. insiste sur le fait qu'il importe que la base technologique et industrielle de la défense européenne***, autonome et indépendante d'acteurs non européens,*** soit compétitive et résiliente et estime que des investissements au niveau de l'Union dans le domaine de la défense ***doivent*** générer des économies d'échelle ***et d'envergure*** et, partant, permettre aux États membres de réaliser d'importantes économies, ainsi que contribuer à garantir l'interopérabilité et ***l'efficacité de leurs forces armées***;

Amendement 22

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne qu'il faut soutenir l'industrie de la défense dans l'Union, aussi bien les PME que les contractants principaux, ainsi que la formation et l'enseignement en matière de défense, et ainsi créer des emplois hautement

	qualifiés de qualité et exploiter pleinement le potentiel d'un écosystème européen de la défense équilibré et stratégique, en particulier pour éviter la concurrence entre les États membres et pour lutter contre la duplication et la fragmentation; souligne qu'il importe de veiller à ce que les initiatives d'acquisition conjointe de l'Union dans le domaine de la défense bénéficient non seulement aux grands acteurs de l'industrie de la défense, mais aussi aux autres entreprises, notamment aux PME, aux sociétés à moyenne capitalisation et aux entreprises qui ne relèvent pas de ces catégories, mais qui sont considérablement plus petites que les multinationales qui peuvent agir en tant que contractants principaux dans le cadre d'initiatives conjointes de renforcement des capacités, renforçant ainsi l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et encourageant l'innovation et la compétitivité dans le secteur de la défense; demande qu'il soit donné suite aux recommandations du rapport Draghi et du rapport Niinistö et qu'un écosystème européen de la défense équilibré et stratégique soit mis en place;

Amendement 23

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. met l'accent sur l'importance de prévoir, dans le ***budget***, ***un soutien*** en faveur de la mobilité militaire***, qui permettra de moderniser les*** infrastructures ***à double usage*** à des fins civiles et militaires ***et contribuera ainsi aux*** capacités de défense de l'Union;	30. met l'accent sur l'importance de prévoir, dans le ***CFP***, ***des dotations accrues*** en faveur de la mobilité militaire ***et des*** infrastructures ***des transports, de l'énergie et des données, de leur modernisation et de leur entretien, de la protection civile, de la recherche collaborative et du développement et de l'innovation*** à des fins civiles et militaires***, afin de renforcer les*** capacités de défense de l'Union;

Amendement 24

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Commission et les États membres à revoir à la hausse le financement en faveur de la défense, éventuellement en augmentant les contributions nationales au budget de l'Union, en introduisant de nouvelles ressources propres, en réutilisant les crédits non dépensés, en envisageant d'émettre une dette commune et en adaptant les règles de stabilité budgétaire applicables aux États membres; insiste sur le fait que les acquisitions doivent être principalement axées sur les fournisseurs des États membres afin de favoriser la souveraineté technologique et de contribuer à l'autonomie stratégique de l'Union;

Amendement 25

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. souligne que l'évolution technologique a permis à des acteurs étrangers malveillants et opportunistes de diffuser plus facilement la désinformation, d'interférer dans les élections et d'organiser des cyberattaques contre les intérêts de l'Union; ***insiste sur le fait*** que ***le prochain CFP devra investir dans le renforcement de*** la cybersécurité; ***fait observer l'importance que revêtent la compétence numérique, l'éducation aux médias et l'esprit critique à cet égard, et souligne qu'il faut que le budget de l'Union continue de soutenir les initiatives dans ces domaines***;	33. souligne que l'évolution technologique a permis à des acteurs étrangers malveillants et opportunistes de diffuser plus facilement la désinformation, d'interférer dans les élections et d'organiser des cyberattaques contre les intérêts de l'Union; ***reconnaît*** que la cybersécurité ***et l'innovation technologique sont des composantes essentielles de la compétitivité et de la sécurité de l'Union au niveau mondial; demande que des investissements supplémentaires soient réalisés dans les technologies émergentes, telles que l'IA et l'informatique quantique, pour garantir à l'Union un rôle moteur dans ces secteurs stratégiques et pour faire face à des***

menaces en constante évolution; insiste sur le fait que le prochain CFP devra investir dans le renforcement de la cybersécurité afin de lutter contre la désinformation par des actions d'atténuation rapides, efficaces et coordonnées; souligne qu'il importe de renforcer les capacités de communication stratégiques de l'Union;

Amendement 26

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne qu'il importe de créer de nouvelles capacités européennes dans le contexte de la guerre hybride et des cas toujours plus nombreux de manipulation de l'information et d'ingérence étrangères; souligne qu'il est urgent de disposer des fonds nécessaires pour renforcer véritablement la résilience, aussi bien des sièges des institutions de l'Union et que des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne que la liberté et l'indépendance des médias doivent être considérées comme un élément fondamental de la résilience de l'Europe, préservant non seulement la libre circulation de l'information, mais aussi l'esprit démocratique, la pensée critique et une prise de décision éclairée par les citoyens européens; souligne qu'il importe d'investir davantage dans le journalisme indépendant, dans les initiatives de vérification des faits, dans l'éducation au numérique et aux médias et dans la pensée critique, afin d'en faire des remparts contre la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence électorale menées depuis l'étranger;

Amendement 27

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. souligne qu'il importe que le prochain CFP prévoie de poursuivre le financement en faveur d'une protection efficace des frontières extérieures de l'Union; souligne également qu'il faut combattre les réseaux de trafiquants et lutter contre les attaques hybrides et l'instrumentalisation des migrants, en particulier par un pays tiers ou un acteur non étatique hostile;	34. souligne qu'il importe que le prochain CFP prévoie de poursuivre le financement en faveur d'une protection efficace des frontières extérieures de l'Union***, notamment par la construction du «bouclier oriental»***; souligne également qu'il faut combattre les réseaux de trafiquants***; demande une approche globale dans le domaine de la sécurité qui intègre la diplomatie, le développement, les mesures de lutte contre les inégalités*** et ***la coopération en matière de sécurité, en veillant à ce que la politique étrangère de l'Union renforce la stabilité, protège les droits de l'homme et promeuve la gouvernance inclusive; souligne qu'il importe de*** lutter contre les attaques hybrides et l'instrumentalisation des migrants, en particulier par un pays tiers ou un acteur non étatique hostile;

Amendement 28

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. insiste sur le fait que, dans un contexte d'instabilité mondiale accrue, l'Union doit continuer à dialoguer de manière constructive avec les pays tiers et à soutenir la paix, la stabilité, la prospérité, la sécurité, la démocratie et le développement durable dans le monde, dans le respect des valeurs qui sont les siennes;	35. insiste sur le fait que, dans un contexte d'instabilité mondiale accrue, l'Union doit continuer à dialoguer de manière constructive avec les pays tiers et à soutenir la paix, la stabilité, la prospérité, la sécurité, ***les droits de l'homme,*** la démocratie et le développement durable dans le monde, dans le respect des valeurs qui sont les siennes ***et de ses engagements internationaux***; ***souligne qu'il faut veiller à ce que le prochain CFP prévoie un financement solide et spécifique en faveur du soutien à la démocratie et des droits de l'homme, compte tenu notamment de la tendance mondiale croissante à l'autoritarisme;***

Amendement 29

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. déplore que l'action extérieure ait été sous-financée dans l'actuel CFP et que, de ce fait, des instruments spécifiques aient été particulièrement utilisés et des renforcements substantiels effectués dans le cadre de la révision à mi-parcours; constate en particulier que le financement de l'aide humanitaire s'est révélé cruellement insuffisant, ce qui a régulièrement donné lieu à l'utilisation de la réserve d'aide d'urgence;	36. ***constate que les crises géopolitiques, telles que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ou la situation à Gaza, exercent une pression considérable sur l'actuelle rubrique 6;*** déplore que l'action extérieure ait été sous-financée dans l'actuel CFP et que, de ce fait, des instruments spécifiques aient été particulièrement utilisés et des renforcements substantiels effectués dans le cadre de la révision à mi-parcours***, lesquels n'ont pas été à la hauteur des besoins identifiés par le Parlement; répète qu'il est urgent d'augmenter les financements et de renforcer la position géopolitique de l'Union, en particulier dans les régions frappées par des crises, dans lesquelles les besoins sont les plus importants, telles que le Moyen-Orient et l'Ukraine; estime que les instruments de financement de l'action extérieure ne doivent pas faire l'objet de redéploiements ou être soumis à l'utilisation d'instruments spéciaux et que les réserves d'urgence doivent être utilisées en cas de besoin urgent***; constate en particulier que le financement de l'aide humanitaire s'est révélé cruellement insuffisant, ce qui a régulièrement donné lieu à l'utilisation de la réserve d'aide d'urgence; ***souligne l'importance capitale que revêtent la transparence, la traçabilité et la responsabilité dans les instruments susmentionnés, ainsi qu'un contrôle effectif par le Parlement européen;***

Amendement 30

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. souligne que le prochain CFP devra continuer à prendre en considération les problématiques mondiales les plus urgentes, notamment ***la lutte contre*** le changement climatique***, la fourniture d'assistance en cas de catastrophes naturelles,*** la sécurité alimentaire ***mondiale***, ***l'amélioration des*** systèmes de santé, ***la réduction de*** la pauvreté et ***des*** inégalités et ***le renforcement de*** la ***compétitivité et de la sécurité des chaînes*** d'approvisionnement ***mondiales***; insiste en particulier sur le soutien qu'il faut apporter aux voisinages méridional et oriental de l'Union;	37. souligne que le prochain CFP devra continuer à prendre en considération les problématiques mondiales les plus urgentes, notamment ***les crises humanitaires,*** le changement climatique ***et*** la sécurité alimentaire***, tout en défendant les droits de l'homme et la démocratie, en améliorant*** les systèmes de santé, ***en réduisant la*** pauvreté et ***les*** inégalités et ***en contribuant à*** la stabilité ***de la chaîne*** d'approvisionnement ***mondiale***; insiste en particulier sur le soutien qu'il faut apporter aux voisinages méridional et oriental de l'Union; ***se dit favorable à l'octroi d'un financement ciblé au renforcement de la sécurité régionale et des capacités de développement et de coopération institutionnels dans le domaine de la migration, qui soit strictement conditionné au respect intégral du droit international et de celui de l'Union, ainsi que des valeurs de l'Union; demande un soutien sûr, suffisant et prévisible en faveur des acteurs qui apportent aide et secours afin de garantir la stabilité et la sécurité à long terme dans la région du Moyen-Orient; demande l'élaboration d'un instrument semblable à la facilité pour l'Ukraine, dédié à la reconstruction de Gaza, dès lors qu'un accord politique aura été trouvé quant à sa reconstruction; demande une augmentation du financement pour le soutien à la démocratie, en particulier pour les missions d'observation électorale et pour le Fonds européen pour la démocratie;***

Amendement 31

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. souligne que le budget doit confirmer le rôle de l'Union en tant que	38. souligne que le budget doit confirmer le rôle de l'Union en tant que

premier pourvoyeur mondial d'aide au développement et de financements en faveur de l'action climatique conformément aux obligations et aux engagements de l'Union au niveau mondial; insiste sur le fait que le budget doit continuer à soutenir l'Union dans les mesures qu'elle prend pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, la démocratie, le multilatéralisme, les droits de l'homme et les valeurs fondamentales;	premier pourvoyeur mondial d'aide au développement et de financements en faveur de l'action climatique conformément ***aux engagements pris en lien avec la mise en œuvre de l'accord de Paris et*** aux obligations et aux engagements de l'Union au niveau mondial; insiste sur le fait que le budget doit continuer à soutenir l'Union dans les mesures qu'elle prend pour défendre l'ordre international fondé sur des règles, la démocratie, le multilatéralisme, les droits de l'homme***, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, la non-discrimination*** et les valeurs fondamentales; ***demande un instrument de politique étrangère rationalisé soutenant les organisations de femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne que, face au retrait des fonds des États-Unis, l'Union devra assumer la responsabilité de la fourniture d'un financement approprié à la société civile et aux efforts de démocratisation dans le monde entier;***

Amendement 32

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. insiste également sur le fait que, compte tenu de l'ampleur des crises humanitaires et de l'intensification des problèmes mondiaux, le financement de l'aide humanitaire devra être considérablement revu à la hausse et rendu plus prévisible dans le prochain CFP, et qu'il devra continuer à être utilisé uniquement en fonction des besoins;	39. insiste également sur le fait que, compte tenu de l'ampleur ***toujours croissante*** des crises humanitaires et de l'intensification des problèmes mondiaux, le financement de l'aide humanitaire devra être considérablement revu à la hausse***, correspondre à des besoins croissants*** et ***être*** rendu plus prévisible dans le prochain CFP, et qu'il devra continuer à être utilisé uniquement en fonction des besoins; ***souligne qu'il faut maintenir des instruments spécifiques d'aide humanitaire de l'Union et éviter toute fusion éventuelle; prend acte de l'incertitude des engagements futurs des***

États-Unis, qu'il faudra compenser;

Amendement 33

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne que, dans un contexte dans lequel les acteurs mondiaux ont de plus en plus recours à l'indépendance commerciale pour exercer une pression économique, l'Union doit renforcer sa capacité à protéger et à promouvoir ses propres intérêts stratégiques, élaborer des instruments plus solides pour lutter contre les mesures coercitives et garantir une véritable réciprocité dans ses partenariats;	40. souligne que, dans un contexte dans lequel les acteurs mondiaux ont de plus en plus recours à l'indépendance commerciale pour exercer une pression économique, l'Union doit renforcer sa capacité à protéger et à promouvoir ses propres intérêts stratégiques***, diversifier ses alliances politiques et commerciales avec les pays tiers et ses chaînes d'approvisionnement, remédier efficacement à sa dépendance excessive à l'égard de certains pays tiers et*** élaborer des instruments plus solides pour lutter contre les mesures coercitives et garantir une véritable réciprocité dans ses partenariats;

Amendement 34

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. demande l'élargissement de l'offre «Global Gateway» au moyen d'un ensemble de mesures intégrées par pays combinant investissements dans les infrastructures, échanges et aide macroéconomique et donnant des résultats en matière de développement, notamment la réduction de la pauvreté; souligne que le prochain instrument de financement devrait assurer la prévisibilité pour pouvoir établir des partenariats mutuellement avantageux à long terme; demande la mise en place d'un fonds Union européenne-Afrique

pour les infrastructures;

Amendement 35

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. considère que le prochain CFP sera essentiel pour préparer l'Union à l'élargissement et les pays candidats à l'adhésion; rappelle que la stabilité, la sécurité et la résilience démocratique des pays candidats sont inextricablement liées à celles de l'Union et qu'elles nécessitent des investissements stratégiques soutenus pour appuyer leur convergence avec les normes de l'Union;	41. considère que le prochain CFP sera essentiel pour préparer l'Union à l'élargissement et ***faire en sorte que*** les pays candidats à l'adhésion ***à l'Union bénéficient d'une aide financière structurée à la transformation institutionnelle et économique***; rappelle que la stabilité, la sécurité et la résilience démocratique des pays candidats sont inextricablement liées à celles de l'Union et qu'elles nécessitent des investissements stratégiques soutenus pour appuyer leur convergence avec les normes de l'Union; ***souligne qu'il importe d'intégrer les pays candidats à l'adhésion à l'Union au marché intérieur et aux structures politiques de l'Union et de fournir suffisamment de ressources pour soutenir la société civile et les médias indépendants; souligne que la présence de l'Union dans les pays candidats est essentielle non seulement parce que ces pays sont des partenaires clés pour l'Union, mais aussi parce que tout vide laissé pourrait encourager la Russie et la Chine à renforcer leur influence;***

Amendement 36

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. souligne qu'il convient de prévoir un soutien stratégiquement ciblé en faveur de la préadhésion, de la croissance et des investissements; est d'avis que l'assistance qui sera apportée après 2027 devrait l'être	42. ***invite la Commission à présenter dans le cadre du prochain CFP une proposition d'instrument d'aide de préadhésion qui intègre les nouvelles facilités afin d'éviter les doubles emplois,***

à la fois sous la forme de subventions et de prêts; estime, dans ce contexte, que le futur cadre devrait autoriser des mécanismes de financement innovants, notamment des prêts aux pays candidats couverts par la «marge de manœuvre» (différence entre ressources propres et plafonds du CFP);	***qui couvre les dix pays candidats à l'élargissement et qui garantit une préparation institutionnelle et économique solide en vue de l'adhésion à l'Union; souligne que des ressources budgétaires suffisantes doivent être allouées pour permettre une intégration progressive et significative des pays candidats dans l'Union;*** souligne qu'il convient de prévoir un soutien stratégiquement ciblé en faveur de la préadhésion, de la croissance et des investissements; est d'avis que l'assistance qui sera apportée après 2027 devrait l'être à la fois sous la forme de subventions et de prêts; estime, dans ce contexte, que le futur cadre devrait autoriser des mécanismes de financement innovants, notamment des prêts aux pays candidats couverts par la «marge de manœuvre» (différence entre ressources propres et plafonds du CFP)***, en tant que signal politique fort de l'engagement de l'Union en faveur de l'intégration des pays candidats***;

Amendement 37

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne que l'octroi d'un soutien financier doit être conditionné à la mise en œuvre de réformes et au respect des valeurs de l'Union; rappelle, à cet égard, la nécessité d'un solide modèle de gouvernance qui garantit la responsabilité, la surveillance et le contrôle parlementaires;	43. souligne que l'octroi d'un soutien financier doit être conditionné à la mise en œuvre de réformes et au respect des valeurs de l'Union; rappelle, à cet égard, la nécessité d'un solide modèle de gouvernance qui garantit la responsabilité, la surveillance et le contrôle parlementaires ***et qui garantit un mécanisme de conditionnalité renforcé, fondé sur l'amélioration de la transmission de données sur l'état de droit et sur des critères clairs, en particulier une architecture solide et fonctionnelle de lutte contre la fraude; considère que le soutien à la société civile dans les pays de l'élargissement devrait rester indépendant des progrès des réformes***

gouvernementales;

Amendement 38

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. souligne que l'aide de préadhésion en faveur de l'Ukraine doit être distincte de l'assistance financière à la reconstruction et au redressement après la guerre, pour lesquels les besoins sont bien plus importants et passent par une action internationale concertée dont l'aide apportée par le budget de l'Union doit constituer une part importante;	44. souligne que l'aide de préadhésion en faveur de l'Ukraine doit être distincte de l'assistance financière à la reconstruction et au redressement après la guerre, pour lesquels les besoins sont bien plus importants et passent par une action internationale concertée dont l'aide apportée par le budget de l'Union doit constituer une part importante; ***demande un fonds dédié à la reconstruction de l'Ukraine et l'utilisation des avoirs russes immobilisés en faveur de la reconstruction de l'Ukraine;***

Amendement 39

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. souligne qu'il faut renforcer la diplomatie préventive de l'Union, notamment par le recours à la médiation et au dialogue, et faire de ce renforcement un instrument volontariste de politique étrangère; demande qu'un financement continu soit disponible en particulier pour la médiation de paix, le dialogue et les efforts de réconciliation, notamment dans les régions à haut risque, en réponse à la demande croissante d'initiatives de résolution des conflits menées par l'Union;

Amendement 40

Proposition de résolution

Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. souligne le rôle constructif que joue une société civile dynamique, en particulier dans la perspective du processus d'intégration à l'Union et, dès lors, pour les pays de l'élargissement; souligne à cet égard la nécessité de dialoguer davantage avec la société civile et d'augmenter les dotations budgétaires qui lui sont destinées, en particulier là où les espaces civiques ferment, et ce en mettant particulièrement l'accent sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes; demande un financement accru pour renforcer les capacités des délégations et des principales parties prenantes de l'Union à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques essentielles en vue de promouvoir une société civile plus forte et de la protéger;

Amendement 41

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 quater. souligne l'importance du rôle que les citoyens et leurs organisations dans les pays candidats jouent dans le processus d'élargissement; est convaincu de l'importance du rôle que jouent les projets entre citoyens et les interactions entre les États membres et les pays candidats à l'adhésion dans la préparation des sociétés à l'élargissement; souligne que les organisations des pays candidats à l'adhésion devraient participer aux différents programmes de l'Union ayant une dimension transnationale sur un pied d'égalité avec celles des États membres de l'Union;

Amendement 42

Proposition de résolution
Paragraphe 44 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 quinquies. souligne que le prochain CFP devrait contribuer à renforcer la lutte contre la répression transnationale et le soutien à ses victimes au sein de l'Union;

Amendement 43

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. souligne qu'il faut améliorer la cohérence entre les politiques internes et externes de l'Union afin de mieux servir les intérêts et la compétitivité de l'Union; plaide en faveur d'un financement de l'action extérieure qui soutient les solutions nouvelles dans le domaine des technologies vertes, de l'innovation numérique, de la santé, de l'éducation et de la migration tout en respectant les objectifs de l'Union en matière d'investissements et de commerce; souligne qu'il importe de favoriser des conditions de concurrence équitables pour les investissements du secteur privé;

Amendement 44

Proposition de résolution
Paragraphe 45 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 ter. souligne qu'il faut que l'Union approfondisse ses relations avec les économies émergentes et les régions en développement au moyen de programmes d'investissements durables; demande que

le prochain CFP mette en place des mécanismes de financement ciblé qui encouragent la coopération économique, le transfert de technologies et l'harmonisation réglementaire dans les pays partenaires clés;

Amendement 45

Proposition de résolution
Paragraphe 45 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 quater. demande une plus grande flexibilité dans les lignes directrices en matière de financement afin que les organisations contraintes de quitter un pays tiers puissent continuer à recevoir un soutien, même si elles se relocalisent dans l'Union; estime que les fonds destinés aux projets dans les pays tiers devraient être également accessibles aux organisations qui opèrent depuis l'Union tout en poursuivant leurs travaux sur la situation dans le pays concerné;

Amendement 46

Proposition de résolution
Paragraphe 45 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 quinquies. souligne qu'il conviendrait d'inscrire la prévention des conflits et la consolidation de la paix au nombre des objectifs de tous les instruments de financement extérieur;

Amendement 47

Proposition de résolution
Paragraphe 45 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

45 sexies. souligne qu'il faut augmenter les enveloppes budgétaires allouées au programme thématique sur la paix, la stabilité et la prévention des conflits;

Amendement 48

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. souligne que l'instabilité ***des régions voisines***, la pauvreté, les tendances sous-jacentes du développement économique et l'évolution démographique restent des facteurs qui ***poussent à migrer vers l'Union, ce qui exerce une pression considérable sur les systèmes d'asile et de migration***; souligne que le CFP postérieur à 2027 devra soutenir la mise en œuvre intégrale du pacte de l'Union sur la migration et l'asile, dans le respect des droits fondamentaux et ***des*** valeurs de l'Union; souligne en outre que, conformément au pacte, la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration doit se conformer au droit de l'Union et respecter les normes internationales;	47. souligne que l'instabilité ***mondiale, les persécutions, les conflits, la violence, les violations des droits de l'homme,*** la pauvreté, les tendances sous-jacentes du développement économique et l'évolution démographique***, ainsi que les effets directs et indirects du changement climatique,*** restent des facteurs qui ***contribuent à l'augmentation du nombre de personnes déplacées de force dans le monde; souligne que 71 % de l'ensemble des réfugiés et des personnes ayant besoin de protection sont accueillis dans des pays à revenu faible ou intermédiaire***; souligne que le CFP postérieur à 2027 devra ***prévoir un budget suffisant en faveur de la protection et de l'accueil dans les pays tiers et*** soutenir la mise en œuvre intégrale du pacte de l'Union sur la migration et l'asile, ***selon le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités mondiales ainsi que*** dans le respect des droits fondamentaux***, conformément aux*** valeurs de l'Union ***et à ses engagements internationaux***; souligne en outre que, conformément au pacte, la coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration doit se conformer au droit de l'Union et respecter les normes internationales;

Amendement 49

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. souligne qu'il importe de veiller à ce que l'aide future de l'Union aux pays tiers dans le prochain CFP soit conforme aux objectifs en matière de droits de l'homme et de paix, et que des garanties solides soient prévues pour empêcher que les fonds ne soutiennent directement ou indirectement des activités terroristes ou violentes;

Amendement 50

Proposition de résolution
Paragraphe 49 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 ter. souligne qu'aucun décaissement à partir du budget européen ne doit avoir lieu en faveur de pays où des violations avérées de l'état de droit mettent en danger la gestion des fonds européens;

Amendement 51

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. demande la constitution d'un ensemble solide d'instruments relatifs à l'état de droit fondé sur les dispositions actuelles de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) relatives à la conditionnalité et sur les conditions favorisantes horizontales du règlement portant dispositions communes; souligne qu'il faut accroître la transparence et la cohérence de l'application des instruments de protection de l'état de droit et renforcer le rôle du Parlement dans l'application et le contrôle de ces mesures; souligne également qu'il faut veiller à la cohérence des instruments lors de l'évaluation des	50. demande la constitution d'un ensemble solide d'instruments relatifs à l'état de droit fondé sur les dispositions actuelles de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) relatives à la conditionnalité et sur les conditions favorisantes horizontales du règlement portant dispositions communes; souligne qu'il faut accroître la transparence et la cohérence de l'application des instruments de protection de l'état de droit et renforcer le rôle du Parlement dans l'application et le contrôle de ces mesures; souligne également qu'il faut veiller à la cohérence des instruments lors de l'évaluation des

violations de l'état de droit dans les États membres;	violations de l'état de droit dans les États membres; ***reconnaît qu'environ 65 % des objectifs de développement durable nécessitent la participation des autorités locales et régionales; demande le rétablissement d'un budget destiné aux autorités locales et régionales dans le financement de l'action extérieure afin qu'elles jouent un rôle plus important dans les politiques de développement de l'Union; recommande d'intégrer les autorités locales et régionales de l'Union dans les instruments de financement de l'Union, tels que l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI – Europe dans le monde) et la stratégie «Global Gateway», sans réduire le soutien et les possibilités de financement accordés aux organisations de la société civile; se dit favorable à un marqueur de localisation destiné à mesurer l'incidence de l'action de l'Union au niveau local afin d'assurer une coopération au développement plus efficace; demande que le prochain CFP finance des programmes de coopération décentralisés tels que le «partenariat pour des villes durables» et qu'il facilite l'accès des autorités locales et régionales des pays partenaires aux financements; souligne qu'il faut stimuler la sécurité économique en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement, en garantissant l'approvisionnement en matières et en technologies critiques, en diversifiant les partenariats stratégiques et en renforçant les capacités industrielles de l'Union pour garantir une économie stable et compétitive;***

Amendement 52

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*

53. souligne par conséquent que le prochain CFP devra veiller à ce que l'ensemble des programmes de dépenses poursuivent des objectifs en matière de climat et de biodiversité, encouragent et protègent les droits et l'égalité des chances pour tous, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, soutiennent la compétitivité et renforcent la préparation de l'Union face aux menaces;	53. souligne par conséquent que le prochain CFP devra veiller à ce que l'ensemble des programmes de dépenses poursuivent des objectifs en matière de ***numérisation, de*** climat et de biodiversité, encouragent et protègent ***la démocratie,*** les droits ***de l'homme*** et l'égalité des chances pour tous, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, soutiennent la compétitivité, ***promeuvent les valeurs de l'Union et protègent ses intérêts,*** et renforcent la préparation ***et la résilience*** de l'Union face aux menaces;

Amendement 53

Proposition de résolution
Paragraphe 56 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	56 bis. rappelle l'importance que revêtent le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important», tel qu'il est défini dans le règlement sur la taxinomie, le respect des principes du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, et le droit de légitime défense, individuelle et collective, consacré par la charte des Nations unies, dans le cadre de l'exécution du budget de l'Union;

Amendement 54

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. souligne qu'après 2027, il faudra doter d'emblée les institutions, organes et organismes décentralisés de l'Union de ressources financières et de personnel suffisants pour qu'ils puissent définir des politiques efficaces et efficientes, les mettre en œuvre et les faire respecter, continuer d'attirer les meilleurs éléments de tous les États membres et parvenir de la	57. souligne qu'après 2027, il faudra doter d'emblée les institutions ***, le Service européen pour l'action extérieure ainsi que*** les organes et les organismes décentralisés de l'Union de ressources financières et de personnel suffisants pour qu'ils puissent définir des politiques efficaces et efficientes, les mettre en œuvre et les faire respecter, continuer d'attirer les

sorte à un équilibre géographique tout en disposant d'une certaine flexibilité pour s'adapter à l'évolution des circonstances;	meilleurs éléments de tous les États membres et parvenir de la sorte à un équilibre géographique tout en disposant d'une certaine flexibilité pour s'adapter à l'évolution des circonstances;

Amendement 55

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. souligne que le financement insuffisant accordé au Service européen pour l'action extérieure met en péril les relations de l'Union avec les pays tiers; souligne que la volatilité des taux d'intérêt et l'augmentation des coûts de financement pour les délégations de l'Union nécessitent des solutions flexibles, telles que l'établissement d'un lien entre le plafond des dépenses non liées aux rémunérations et les taux d'inflation; insiste sur la nécessité de conserver la structure actuelle du réseau des délégations de l'Union;

Amendement 56

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution	*Amendement*
59. souligne que des investissements initiaux dans les infrastructures informatiques interopérables et l'exploration de données sont également susceptibles de réaliser des économies à long terme et d'améliorer notablement la mise en œuvre des politiques et le suivi des dépenses;	59. souligne que des investissements initiaux dans les infrastructures informatiques interopérables ***et sécurisées*** et l'exploration de données sont également susceptibles de réaliser des économies à long terme et d'améliorer notablement la mise en œuvre des politiques et le suivi des dépenses;

Amendement 57

Proposition de résolution

Paragraphe 66

Proposition de résolution	*Amendement*
66. estime que, tout en affectant au préalable une part significative du financement à divers objectifs, les programmes de dépenses devraient conserver une importante réserve de flexibilité intégrée dont les crédits seraient affectés à des objectifs stratégiques spécifiques déterminés par l'autorité budgétaire; fait observer que la réserve pour les défis et priorités émergents de l'IVCDCI – Europe dans le monde constitue un modèle de réserve de flexibilité, mais que le processus décisionnel qui préside à sa mobilisation ne devra pas être reproduit dans le futur CFP; souligne qu'il faut une ventilation budgétaire détaillée pour que les décisions de l'autorité budgétaire aient un sens;	66. estime que, tout en affectant au préalable une part significative du financement à divers objectifs, les programmes de dépenses devraient conserver une importante réserve de flexibilité intégrée dont les crédits seraient affectés à des objectifs stratégiques spécifiques déterminés par l'autorité budgétaire; fait observer que la réserve pour les défis et priorités émergents de l'IVCDCI – Europe dans le monde constitue un modèle de réserve de flexibilité, mais que le processus décisionnel qui préside à sa mobilisation ne devra pas être reproduit dans le futur CFP; souligne qu'il faut une ventilation budgétaire détaillée pour que les décisions de l'autorité budgétaire aient un sens; ***demande de manière générale une approche plus stratégique et plus efficace des financements de l'Union à l'étranger, qui concoure à l'autonomie stratégique ouverte;***

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, la rapporteure pour avis déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis, préalablement à son adoption par la commission:

Entité et/ou personne
EEAS
DG INTPA
CoR rapporteur of the report on EU-Africa
Search for Common Ground
UNICEF
Concord

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure pour avis.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, la rapporteure pour avis déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	18.3.2025
Résultat du vote final	+ : 45 - : 17 0 : 6
Membres présents au moment du vote final	Petras Auštrevičius, Jordan Bardella, Dan Barna, Wouter Beke, Robert Biedroń, Adam Bielan, Ľuboš Blaha, Marc Botenga, Helmut Brandstätter, Sebastião Bugalho, Danilo Della Valle, Özlem Demirel, Elio Di Rupo, Loucas Fourlas, Michael Gahler, Alberico Gambino, Giorgos Georgiou, Bernard Guetta, Hana Jalloul Muro, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Łukasz Kohut, Ondřej Kolář, Andrey Kovatchev, Antonio López-Istúriz White, Marion Maréchal, Costas Mavrides, Vangelis Meimarakis, Sven Mikser, Francisco José Millán Mon, Hannah Neumann, Leoluca Orlando, Kostas Papadakis, Tonino Picula, Nacho Sánchez Amor, Mounir Satouri, Andreas Schieder, Alexander Sell, Villy Søvndal, Davor Ivo Stier, António Tânger Corrêa, Marta Temido, Hermann Tertsch, Sebastian Tynkkynen, Reinier Van Lanschot, Roberto Vannacci, Hilde Vautmans, Harald Vilimsky, Nicola Zingaretti, Željana Zovko
Suppléants présents au moment du vote final	Pernando Barrena Arza, Krzysztof Brejza, Jaroslav Bžoch, Vasile Dîncu, Jan Farský, Viktória Ferenc, Mircea-Gheorghe Hava, Evin Incir, András László, Yannis Maniatis, Marjan Šarec, Claudiu-Richard Târziu, Matej Tonin, Pekka Toveri, Matthieu Valet, Thomas Waitz, Lucia Yar
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Jüri Ratas, Kristian Vigenin

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

45	+
PPE	Beke Wouter, Brejza Krzysztof, Bugalho Sebastião, Farský Jan, Fourlas Loucas, Gahler Michael, Hava Mircea-Gheorghe, Jukneviciene Rasa, Kalniete Sandra, Kohut Lukasz, Kolár Ondrej, Kovatchev Andrey, López-Istúriz White Antonio, Meimarakis Vangelis, Millán Mon Francisco José, Ratas Jüri, Stier Davor Ivo, Tonin Matej, Toveri Pekka, Zovko Zeljana
Renew	Austrevicius Petras, Barna Dan, Brandstätter Helmut, Guetta Bernard, Sarec Marjan, Vautmans Hilde, Yar Lucia
S&D	Biedron Robert, Dîncu Vasile, Di Rupo Elio, Incir Evin, Jalloul Muro Hana, Maniatis Yannis, Mavrides Costas, Mikser Sven, Picula Tonino, Sánchez Amor Nacho, Schieder Andreas, Temido Marta, Vigenin Kristian
Verts/ALE	Neumann Hannah, Satouri Mounir, Søvndal Villy, Van Lanschot Reinier, Waitz Thomas

17	-
ESN	Sell Alexander
NI	Blaha Lubos, Papadakis Kostas
PfE	Bardella Jordan, Bzoch Jaroslav, Ferenc Viktória, László András, Tânger Corrêa António, Tertsch Hermann, Valet Matthieu, Vannacci Roberto, Vilimsky Harald
The Left	Barrena Arza Pernando, Botenga Marc, Della Valle Danilo, Demirel Özlem, Georgiou Giorgos

6	0
ECR	Bielan Adam, Gambino Alberico, Maréchal Marion, Târziu Claudiu-Richard, Tynkkynen Sebastian
Verts/ALE	Orlando Leoluca

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstentions